



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 13 avril 2022

Etaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU (à partir du point 22-029) – Toine BOURRAT – Willy BOYE - Monique BUCHER – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE - Grégoire CORBY - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS (à partir du point 22-029) – Laurent GISQUET (à partir du point 22-029) - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Patrick LEMAITRE - Françoise LENARD (à partir du point 22-029) - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Christiane METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET – Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET

Secrétaire de séance : Emmanuelle COEURET

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 22-027 au point 22-028

Présents : 43 Pouvoirs : 2 Votants : 45

Du point 22-029 au point 22-043

Présents : 47 Pouvoirs : 2 Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

22-027 **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu du 23 mars 2022

22-028 **PREND ACTE** de la désignation et déclare installer Monsieur Claude Coppin dans sa fonction de délégué communautaire titulaire.

22-029 **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion du budget annexe de la Communauté de Communes dressé par le receveur pour l'année 2021

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2021

RESULTATS 2021 - COMPTE DE GESTION		
	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice		- €
Dépenses de l'exercice		
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>		
Excédent	- €	
déficit		- €
<i>Reports de l'exercice 2020</i>		
	+	+
Excédent	19 811,26 €	
Déficit		- 1 171 854,29 €
	=	=
Résultat global		
Excédent Global	19 811,26 €	
Déficit Global		- 1 171 854,29 €
Global		
Déficit		- 1 152 043,03 €

22-030 **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants

RESULTATS 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice		- €	- €
Dépenses de l'exercice			- €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>			
Excédent	- €		
déficit		- €	- €
<i>Reports de l'exercice 2020</i>			
	+	+	
Excédent	19 811,26 €		
Déficit		- 1 171 854,29 €	
	=	=	=
Résultat global			
Excédent Global	19 811,26 €		
Déficit Global		- 1 171 854,29 €	- €
Global			
Déficit	-		1 152 043,03 €

22-031

ADOpte à l'unanimité le budget primitif annexe 2022 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

		BP 2022
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011		7 510,00 €
Chapitre 67		100,00 €
Chapitre 042 OES		1 282 734,29 €
Chapitre 043 OIS		100,00 €
		1 290 444,29 €

		BP 2022
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70		1 244 880,00 €
Chapitre 77		18 053,03 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	19 811,26 €
Chapitre 042 OES		7 600,00 €
Chapitre 043 OIS		100,00 €
		1 290 444,29 €

		BP 2022
Dépenses d'investissement		
Chapitre 16		110 880,00 €
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	1 171 854,29 €
Chapitre 040 OES	0	7 600,00 €
		1 290 334,29 €

		BP 2022
Recettes d'investissement		
Chapitre 16		7 600,00 €
Chapitre 040 OES		1 282 734,29 €
		1 290 334,29 €

22-032

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2021
CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2021

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Gallus
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vieq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Réalisation	
Fonctionnement	Investissement

Recettes de l'exercice	25 235 029,54 €	2 452 082,94 €
Dépenses de l'exercice	23 981 876,69 €	1 495 275,43 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>		
Excédent	1 253 152,85 €	956 807,51 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2020</i>		
	+	+
Excédent	7 372 653,42 €	4 568 139,66 €
	=	=
<i>Résultat global</i>		
Excédent Global	8 625 806,27 €	5 524 947,17 €

Global	
Excédent	14 150 753,44 €

22-033 **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2021 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

Réalisation		Restes à réaliser
Fonctionnement	Investissement	

Recettes de l'exercice	25 235 029,54 €	2 452 082,94 €	85 252,46 €
Dépenses de l'exercice	23 981 876,69 €	1 495 275,43 €	1 347 057,54 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>			
Excédent	1 253 152,85 €	956 167,01 €	
déficit			1 261 805,08 €
<i>Reports de l'exercice 2020</i>			
	+	+	
Excédent	7 372 653,42 €	4 568 139,66 €	
	=	=	=
<i>Résultat global</i>			
Excédent Global	8 625 806,27 €	5 524 306,67 €	
Déficit Global			1 261 805,08 €

Global	
Excédent	12 888 307,86 €

22-034 **APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2021 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 4 625 806.27 €

Section d'investissement (recettes)

Compte R001 : résultat d'investissement reporté 5 524 306.67 €

Article 1068 : affectation du résultat 4 000 000,00 €

22-035 **FIXE à l'unanimité** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2022 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2022	
	Réf 2021	2022	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	8.57 %	8.57 %	10 292 759	882 089
Jouars-Pontchartrain	5.84 %	5.84 %	11 191 244	653 569
Neauphle-le-Château	5.90 %	5.86 %	6 290 068	368 598
Saulx-Marchais	8.39 %	8.39 %	1 238 795	103 935
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56 %	3 161 000	238 972
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00 %	2 123 853	127 431
Villiers-Saint-Frédéric	6.00 %	6.00 %	5 584 181	335 051

Soit un produit total attendu de : 2 709 645 €

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2022	
	Réf 2021	2022	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9,34 %	9.02 %	1 447 130	130 531
Autouillet	7,31 %	7.06 %	1 043 741	73 688
Bazoches sur Guyonne	4,50 %	4.35 %	1 955 447	85 062
Behoust	4,05 %	3.91 %	1 576 546	61 643
Boissy-sans-avoir	10,19 %	9.84 %	883 320	86 919
Flexanville	9,55 %	9.23 %	866 004	79 932
Galluis	7,36 %	7.11 %	2 382 807	169 418
Gambais	6,29 %	6.08 %	5 497 474	334 246
Garancières	8,01 %	7.74 %	4 366 793	337 990

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Goupillières	6,27 %	6.06 %
Grosrouvre	4,37 %	4.22 %
La Queue lez Yvelines	7,34%	7.09%
Le Tremblay sur Mauldre	7,91%	7.64%
Marcq	8,66 %	8.37 %
Mareil le Guyon	6,31 %	6.10 %
Méré	5,55 %	5.36 %
Millemont	6,40 %	6.18 %
Montfort l'Amaury	6,37 %	6.15 %
Neauphle le Vieux	9,73 %	9.40 %
Saint Rémy l'Honoré	5,81 %	5.61 %
Thoiry	7,99 %	7.72 %
Vicq	9,16 %	8.85 %
Villiers le Mahieu	7,83 %	7.56 %

1 179 059	71 451
3 116 009	131 496
4 518 393	320 354
1 793 877	137 052
1 231 251	103 056
842 826	51 412
4 530 023	242 809
555 011	34 300
6 474 908	398 207
1 432 647	134 669
3 745 609	210 129
2 520 062	194 549
648 732	57 413
1 365 228	103 211

Soit un produit total attendu de : 3 549 536 €

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux		2022	
	Réf 2021	2022	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Les Mesnuls	3.36 %	3.44%	2 885 675	99 286

Soit un produit total attendu de : 99 286 €

22-036 **FIXE à l'unanimité** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2022 à 18.10 %

22-037 **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2022 à 3,05 %

22-038 **ADOPTE à la majorité (45 pour, 4 abstentions : Philippe Emmanuel, Monique Bucher, Willy Boyé, Flavie Hourtolou)**

le budget primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

— Section de fonctionnement :

Dépenses	BP 2022
(011) Charges à caractère général	8 160 917,85 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 104 310,42 €
(014) Atténuations de produits	8 279 419,75 €
(022) Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 829 000,00 €
(023) Virement à la section d'investissement	2 255 197,39 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555 000,00 €
(65) Autres charges de gestion courante	6 815 074,44 €
(66) Charges financières	28 000,00 €
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	30 027 919,85 €

Recettes	BP 2022
(002) Résultat de fonctionnement reporté	4 625 806,27 €
(013) Atténuations de charges	7 860,42 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	372 800,00 €
(73) Impôts et taxes	21 130 043,16 €
(74) Dotations, subventions et participations	3 872 725,00 €
(75) Autres produits de gestion courante	15 080,00 €
(76) Produits financiers	5,00 €
(77) Produits exceptionnels	3 600,00 €
Total	30 027 919,85 €

— Section d'investissement :

Dépenses	BP 2022	RAR 2021
(020) Dépenses imprévues	- €	
(16) Emprunts et dettes assimilées	138 870,00 €	
(20) Immobilisations incorporelles	6 781 952,98 €	14 106,00 €
(204) Subventions d'équipement versées	3 571 500,00 €	759 032,54 €
(21) Immobilisations corporelles	2 811 996,00 €	438 070,66 €
(23) Immobilisations en cours	90 000,00 €	135 848,34 €
(27) Autres immobilisations financières	- €	
Total	13 394 318,98 €	1 347 057,54 €

Total	14 741 376,52 €
-------	-----------------

Recettes	BP 2022	RAR 2021
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement	5 524 306,67 €	
(021) Virement de la section de fonctionnement	2 255 197,39 €	
(024) Produits de cessions	889 120,00 €	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555 000,00 €	
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	4 030 000,00 €	
(13) Subventions d'investissement	- €	85 252,46 €
(16) Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €	
(204) Subventions d'équipement versées		
(26) Participations et créances rattachées à des participations		
(27) Autres immobilisations financières	400 000,00 €	
Total	14 656 124,06 €	85 252,46 €

Total	14 741 376,52 €
-------	-----------------

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Botssy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 22-039** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour la modification du mur du cimetière.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 20 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune des Mesnuls.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-040** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montfort-l'Amaury pour la restauration de la chapelle Sainte Avoye et de sa cave.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 121 210.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Montfort-l'Amaury
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-041** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour le remplacement des baies vitrées du gymnase.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 024.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-042** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux de peinture sur la façade de la mairie.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 919.96 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 22-043** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour remplacer la chaufferie par deux pompes à chaleur dans l'école.
PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune des Mesnuls.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.



Le Président

Hervé PLANCHENault